

Elaboration du projet de territoire du PLVG

Comité de pilotage du 5 juillet 2016 / compte-rendu

Présents

NOM	Prénom	Structure
ARMARY	Louis	Conseil Départemental
ARTIGALAS	Viviane	CC Val d'Azun
AYELA	Adeline	Conseil Départemental
BERGES	Henri	Commune d'Argelès-Gazost
BOURDEU	Josette	CC Pays de Lourdes
CARRERE	Maryse	CC Vallée de Saint-Savin
CASTAGNE	André	Commune de Gavarnie-Gèdre
CAZAUBON	Jean-Louis	CC Pays de Lourdes
DUPONT	Jean-Marie	CC Pays Toy
FONVIEILLE	Vincent	CC Val d'Azun
FOURCADE	Joseph	CC Montaigu
GOSSET	Dominique	CC Vallée d'Argelès-Gazost
GRANDSIMON	Laurent	CC Pays Toy
LACOSTE	Stéphanie	CC Vallée d'Argelès-Gazost
NOGUERE	Jean-Louis	CC Pays Toy
PEREIRA	Noël	CC Vallée de Saint-Savin
SADER	Paul	CC Batsurguère
VINUALES	Bruno	CC Pays de Lourdes

Assistaient également à la réunion :

Bruno Abadie, CC Vallée de St-Savin
 Jean-Michel Larroche, ville de Lourdes et CCPL
 Laurent Rey, ville de Lourdes et CCPL
 Marie Tourreil, ville de Lourdes et CCPL
 Orange Raveleau, PLVG
 Emmanuelle Bégué, PLVG

1. Introduction et remise en contexte

Le Comité de Pilotage est introduit par Maryse Carrère, Présidente du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, qui rappelle que le PLVG, devenu Pôle d'Equilibre Territorial Rural au 1^{er} janvier 2015, doit aujourd'hui valider le projet de territoire, dont le travail d'élaboration a démarré début 2015.

Mme Carrère a rappelé la définition du projet de territoire inscrit dans la loi : il définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR.

Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les établissements publics de coopération intercommunale ou, en leur nom et pour leur compte, par le pôle d'équilibre territorial et rural. Ce projet de territoire est élaboré pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent.

L'objectif de ce projet de territoire est tout d'abord de définir l'ambition du pôle à court et moyen terme, d'illustrer cette ambition par des exemples de projet. Ce projet et les nombreux échanges

qui se sont tenus nous ont permis de finaliser le Contrat Régional Unique et le programme Leader avec le PETR voisin ; en termes de diagnostic, de stratégie et de recensement de projets.

Avec l'accompagnement du cabinet CRP Consulting, et principalement d'Eric Histace présent à ce comité, le PLVG a travaillé en trois phases :

- Un diagnostic : des éléments déjà existant ont été compilés et nous avons pris en compte les données des intercommunalités et des procédures existantes (pôles touristiques, Grands Sites...).
- La définition de la stratégie déclinée en mesures opérationnelles. Une première stratégie avait été présentée en comité de pilotage en juin 20105 mais nous avons préféré interrompre les réflexions pendant l'élaboration du SDCI. Aujourd'hui la stratégie présentée a pu être légèrement actualisée, notamment par la prise en compte des avancées sur les pôles touristiques.
- La troisième phase qui se voulait une période de définition précise du « qui fait quoi ? » a finalement été remodelée. Ces derniers mois nous ont permis de réajuster le projet, quelques axes stratégiques dans un contexte changeant. Le choix a été fait de ne pas aller trop loin dans l'identification précise des porteurs de projet... dans un contexte de fusion et de recomposition territoriale pour la strate intercommunale.

Mme Carrère a donc rappelé qu'il s'agissait de valider une feuille de route pour le territoire qui devra être réactualisée au fur et à mesure que le paysage intercommunal sera plus précis, notamment sur les compétences de chacun.

La Présidente a rappelé également que deux instances avaient été créées pour le suivi de ce projet de territoire :

- Un comité technique regroupant les directeurs des intercommunalités, des communes les plus importantes et des agents de développement local ainsi que le conseil départemental. Ce comité technique a permis de travailler sur les différentes phases sur le plan technique et d'alimenter les discussions.
- Un comité de pilotage regroupant les mêmes instances mais au niveau politique. Le comité de pilotage a validé chaque phase et le contenu du projet de territoire et a déterminé les grands axes stratégiques du projet.

Pour rappel, ces différentes instances ainsi que d'autres acteurs avaient également été conviés à des réunions thématiques sur le tourisme et la planification. Ces deux enjeux avaient été identifiés comme majeurs pour le PLVG.

Le comité de pilotage de ce soir, qui sera le dernier, permet de restituer la phase stratégique du projet de territoire, de le valider pour ensuite le soumettre aux instances décisionnelles : conseil syndical du PLVG, conseils communautaires des EPCI sous leurs formes actuelles.

Avant validation par les EPCI, ce projet sera soumis pour avis à la Conférence des Maires.

2. Présentation du projet de territoire par Eric Histace

a. Eléments de diagnostic et fondements du projet

Eric Histace du cabinet CRP Consulting qui a suivi la démarche depuis son lancement présente sur la base d'un powerpoint les éléments principaux de diagnostic qui avaient déjà été validés par le comité de pilotage :

- Les cadres inter-territoriaux à articuler dans ce projet
- Un lien fort entre attractivité économique et dynamique démographique : une baisse démographique marquée, notamment dans les noyaux urbains. En parallèle, un décrochage de l'emploi dans l'ensemble des secteurs d'activité
- La prépondérance du secteur touristique mais avec les modèles de développement économique en recomposition (tant au niveau du produit hiver à diversifier qu'au niveau du pôle lourdaise).

Les fondements du projet ont également été rappelés :

- Au vu du diagnostic, la priorité est bien la « dynamisation du modèle économique » ... qui n'empêche pas en complément d'aborder la qualification de l'offre d'accueil de population autour de logiques de mutualisations

3 grands niveaux d'enjeux à 10 ans pour le territoire :

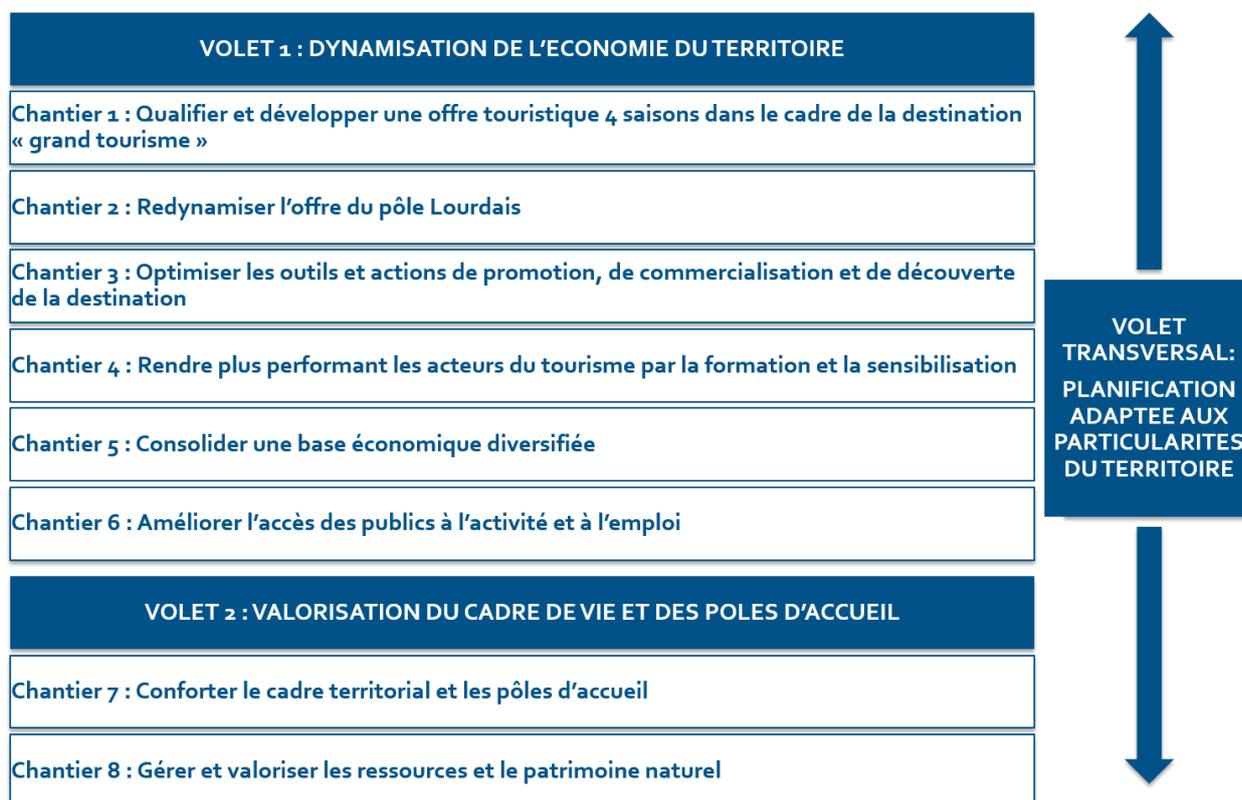
- ⇒ Une évolution du modèle de développement économique ;
- ⇒ Un territoire solidaire et ouvert ;
- ⇒ La transition écologique et énergétique facteur de dynamisation de l'offre économique, touristique et de l'accueil de population.

Enfin, avant d'aborder le cœur de la stratégie, Eric Histace a présenté les principes qui devront être suivis pour la mise en œuvre de ce projet :

- Articulation avec les outils de financement et l'organisation territoire
- Travailler sur les complémentarités et la mutualisation pour un bon niveau d'animation et de mise en œuvre des actions
- Développer la coopération interterritoriale sur des enjeux majeurs :
 - Développement économique : axe Lourdes -Tarbes ;
 - Equipements structurants : un réseau de villes Pau - Tarbes-Lourdes ;
 - Développement d'une « offre touristique Grands Sites/nature » : Lourdes - Montagne
 - Développement culturel à l'échelle du périmètre Plaines et Vallées de Bigorre ;
 - Coopération transfrontalière : POCTEFA.

b. Présentation de la stratégie

Eric Histace a ensuite présenté les différents axes stratégiques en rappelant que le travail de cette dernière phase a été de positionner l'action du PETR dans ces différentes actions.



Voir le Powerpoint ci-joint pour la présentation détaillée de chaque chantier

3. Synthèse des échanges

Après avoir remercié Eric Histace pour le travail réalisé qui a nécessité notamment de synthétiser les nombreuses études et stratégies existantes sur notre territoire, Maryse Carrère laisse la parole aux membres du COPIL.

M. Fonvieille, Président de la CC du Val d'Azun évoque une étude menée par son intercommunalité sur le devenir du bâtiment de Pouey Laün, situé à Arrens-Marsous. Les premières réflexions sont aujourd'hui larges (développement économique, culture, la recherche ou les technologies de l'information et de la communication) ; mais les nouvelles pratiques liées à l'économie collaborative, avec l'idée notamment d'espace de travail partagé, doivent être prises en compte. Il souhaiterait que l'économie sociale et solidaire, l'économie collaborative soit intégrées aux axes de développement économique de ce projet de territoire.

Melle Bégué indique que le volet de l'économie sociale et solidaire a été intégrée au programme Leader et qu'il pourra être ajouté dans le chantier 2 du projet de territoire.

M. Cazaubon, vice-Président de la CC du Pays de Lourdes et de la région Occitanie, est intervenu à propos de l'axe touristique. Selon lui, la priorité aujourd'hui est de faire consommer d'avantage la clientèle en séjour. Cela passe notamment par l'objectif de fédérer les acteurs et de proposer des offres touristiques complémentaires.

M. Ferreira, Président de la CC de la Vallée de Saint-Savin, a demandé à la Présidente ce qu'il en était du devenir du PETR dans le contexte du nouveau schéma intercommunal et de l'agglomération, à cheval sur deux PETR.

Mme Carrère a rappelé qu'à ce sujet, un courrier de la Préfète en date du 23 mars 2016 visait à expliciter l'articulation des périmètres des PETR avec les futurs EPCI. Dans le cadre de fusion, les nouvelles EPCI créées pourraient continuer à adhérer au PETR par le principe de représentation-substitution, même si cela ne représente qu'une partie du territoire de la nouvelle intercommunalité.

De fait, le périmètre du PETR actuel ne sera pas modifié au 1^{er} janvier 2017 par la mise en œuvre du SDCI ce qui est une assurance du devenir du PLVG à court terme. L'agglomération pourra adhérer au PETR pour la partie du territoire concernée actuellement ; pour la communauté de communes fusionnée, cela ne modifie pas le périmètre.

Cependant, si l'on valide un projet de territoire aujourd'hui, il s'agit surtout de poser les bases des discussions futures que nous devons ouvrir avec les instances des EPCI nouvellement créées. Ce sont en effet les EPCI qui décideront, nous n'avons pas la maîtrise là-dessus.

Sur la base des enjeux stratégiques déterminés dans ce projet de territoire nous pourrons engager des réflexions sur les actions à mettre en œuvre, les périmètres les plus adaptés et les formes d'organisation et de maîtrise d'ouvrage opportunes.

Dans tous les cas, le PETR du PLVG est un territoire pertinent, notamment en ce qui concerne le volet rivières avec le bassin versant du Gave de Pau amont.

En cas de disparition du PETR, il faudra imaginer de nouvelles formes de coopération. Ce projet de territoire conséquent montre en effet que les axes de coopération existent.

Il ne s'agit donc pas de valider une ambition figée dans le temps mais bien de se doter des arguments pour se positionner dès 2017 en tant que partenaires des nouvelles intercommunalités. Ce projet de territoire est une feuille de route, qui, si elle n'est pas utilisée dans le cadre du PETR, sera utilisée par d'autres car elle repose sur des études et des stratégies existantes.

Il a également été rappelé que les EPCI adhèrent de façon volontaire à un PETR.

M. Cazaubon a signalé également que le seuil des 45 000 habitants fixés par la région pour que les territoires puissent répondre au programme Leader pourrait être abaissé dans le cadre d'une réorganisation territoriale des PETR.

A ce sujet, Mme Carrère informe que nous attendons des réponses sur le programme Leader. Sur le seuil d'éligibilité des territoires, il pourrait en effet être abaissé. Cependant, nous n'avons pas de réponse à ce jour quant à l'éligibilité des territoires qui vont adhérer à l'agglomération. La région souhaite signer la convention Leader une fois les périmètres intercommunaux arrêtés.

Mme Carrère a également ajouté que le projet de territoire est un outil au service des intercommunalités et que l'on compte du Lourdes pour défendre l'attachement à nos vallées dans le cadre de la nouvelle agglomération.

M. Pereira a ajouté que l'intérêt du PETR est bien là : l'équilibre entre l'urbain et le rural.

Melle Bégué a ajouté que le PETR repose sur l'adhésion volontaire des EPCI. La seule chose qui ne fera pas débat concerne la compétence rivière et GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui se fonde sur un périmètre hydrographique et non pas administratif.

Sur le volet touristique, M. Vinualès a demandé à ce que la veille sur les NTIC soient plus mise en avant car ce sont des outils pertinents et indispensables aujourd'hui à ce secteur d'activité.

Mme Carrère a notamment souligné qu'un observatoire économique des retombées touristiques étaient absolument indispensables, et qu'un tel observatoire devrait être mis en place sur le vélo dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie vélo du PLVG.

A ce sujet, M. Fonvielle a informé que l'APEM a mis en place un observatoire économique des flux touristiques financé par le FNADT et que des territoires pilotes pourraient être choisis.

HPTE a également sollicité un prestataire pour mettre en place des outils d'observation de flux lors de périodes ciblées, notamment lors de grands événements sportifs.

M. Fonvielle souhaiterait également que la vision développement durable, transition énergétique, soit mieux prise en compte et affichée dans l'axe touristique. C'est un axe qui a notamment été évoqué dans les réunions de concertation des pôles touristiques.

Mme Carrère conclut le comité de pilotage en indiquant que les remarques des membres seront prises en compte dans la dernière version du projet de territoire qui sera présenté pour validation au conseil syndical du PLVG du 19 juillet.